



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**PP11-COM-PRISP-09 - Sélection d'un fournisseur d'équipements de test pour la mise en place du laboratoire de test de réfrigérateurs et de lampes**

**BULLETIN #1**

**(QUESTIONS ET REPONSES SUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES)**

Date de publication : 29 mars 2021			
Date initiale de remise des offres : 1 <sup>er</sup> juin 2020			
Date de remise des offres reportée : 15 juin 2020			
N°	Référence au DAO	QUESTIONS DE CLARIFICATIONS	REPONSES DE MCA BENIN II
1.	DAO, Section IV, Formulaire de soumission, Formulaire BSF6	Peut-on produire une garantie d'offre auprès d'une institution financière de cautionnement (AFRICAINNE DES GARANTIES ET DU CAUTIONNEMENT, par exemple) en lieu et place de celle d'une banque (Formulaire BSF6) ?	MCA-Bénin II n'accepte que les garanties émises par des banques.

2.	DAO, Section IV, Formulaires de soumission, Formulaire BSF7	Il est demandé de fournir les états financiers certifiés accompagnés des lettres des déclarations fiscales. Pourriez-vous nous préciser ce que vous entendez clairement par "lettres des déclarations fiscales".	Il s'agit de la preuve qui atteste que les états financiers soumis dans le cadre du marché, sont ceux déposés à l'Administration des impôts au titre des bilans annuels de l'entreprise.
3.	DAO, Section V, Spécifications techniques, formulaire SR3	Nous souhaitons connaître l'année d'acquisition de l'actuelle sphère Lisun et du Spectro-photocolorimètre du laboratoire de test à l'EPAC.	Tous ces matériels ont été acquis et mis en service en l'année 2015.
4.	DAO, Section IV, Formulaire de soumission, Formulaire BSF6	Pouvons-nous fournir une garantie provenant d'une institution financière de garantie et de Cautionnement tels que l'Africaine des Garanties et de Cautionnement (AFGC) ?	Idem que la réponse N°1.
5.	DAO, Section IV, Formulaires de soumission, Formulaire BSF7	A la page 38 du fichier formulaire BSF7, il est fait mention à la fin dudit formulaire partie signature "nom et adresse de l'institution financière" la question est de savoir si une institution devra signer le formulaire relatif aux fiches des données sécurité permis et gestion des déchets etc.?	Non une institution financière ne doit pas signer le formulaire BSF7. Le formulaire doit être signé par le soumissionnaire. Le formulaire BSF7 sera corrigé.
6.	DAO, Section IV, Formulaires de soumission	Comment traiter les formulaires ou parties des formulaires non applicables sachant qu'aucune modification du format n'est permise?	Chaque formulaire en dehors de ceux où il y est noté « non applicable », doit être rempli. Les parties des formulaires qui ne concernent pas votre entreprise seront marquées « non applicable ».

7.	DAO, Section IV, Formulaires de soumission, Formulaire BSF 3	Le pays d'origine est-il vraiment nécessaire pour les rubriques de la maintenance, gestion des déchets dans les formulaires BSF 3?	Nous vous prions de les préciser pour se conformer au modèle du formulaire BSF3.
8.	DAO, Section IV, Formulaires de soumission	Comment procéder à l'insertion des fichiers dans les formulaires? Est-ce par insertion d'objet OLE? Est-ce par lien Hypertexte ? ou constituer l'annexe devant regrouper ces fichiers extérieurs aux formulaires (les états financiers, les documents légaux des entreprises, FDS etc.).	Il s'agit de constituer l'annexe devant regrouper les fichiers extérieurs à chaque formulaire de soumission.
9.	DAO, Section V, Spécification des Biens et Services Connexes, Formulaire SR1	Les formulaires SR1 devraient-ils être remplis et joints au fichier de soumission dès maintenant ou après adjudication ?	Les formulaires SR1 doivent être remplis et joints au fichier de soumission dès maintenant et non après adjudication.
10.	DAO, Section IV, Formulaire de soumission, Formulaire BSF6 et Sous-Clause 22.4 des IS	La garantie devra elle être fournie par les entreprises constituant l'association au cas où les entreprises sont associées, ou celle d'une seule entreprise suffirait ?	Confère clause 22.4 des IS : « La Garantie d'Offre d'une coentreprise ou d'une autre association est établie au nom de l'association soumettant l'Offre. Si l'association n'a pas été légalement constituée au moment de la soumission, la Garantie d'Offre doit être émise au nom de tous les futurs associés, ou au nom du représentant désigné (associé responsable ou membre principal) tel que mentionné dans la lettre d'intention ou dans un document similaire



			en rapport avec la constitution de la coentreprise ou de l'association ».
11.	DAO, Section IV, Formulaire de soumission, Formulaire BSF6	Au sujet de la rubrique capacité de financement, il est demandé les états financiers certifiés des 3 dernières années. Qu'en serait-il pour les entreprises en association dont certaines n'ont pas encore 3 années d'existence ?	Si l'Offre est présentée par une coentreprise ou autre association, chacun des membres de la coentreprise/l'association doit présenter ses états financiers des trois (03) dernières années. Si pour les entreprises en association dont certaines n'ont pas encore trois années d'existence, les entreprises concernées présenteront les états financiers correspondants aux années d'existence.
12.	DAO, Section II, Données Particulières de l'Appel d'Offres, Sous-clause IS 15.5	L'Incoterm indiqué est bien CIP sauf mépris. Nous souhaiterions d'amples détails et les conditions particulières attachées au CIP. En effet sauf mépris le CIP dans ces conditions générales limitent l'expédition au port du destinataire qui s'occuperait des frais de transit et des droits de douanes et autres. Notre confusion vient du fait qu'il est demandé de communiquer les prix de transport intérieur. Aussi sauf mépris, MCA et ou les sites bénéficiaires des matériels sont des sites étatiques et à ce titre devraient bénéficier des exonérations au cordon douanier.	MCA-Bénin II a décidé de changer l'Incoterm en Incoterm 2020 au lieu de l'Incoterm 2010 avec pour option le déchargement du principal moyen de transport, le post acheminement et le déchargement chez le destinataire à la charge du fournisseur. En ce qui concerne la rubrique Douanes Import et sécurité et droits de transport, c'est le fournisseur qui s'en occupera tout en sachant que non seulement les contrats de MCA-Bénin II bénéficient des frais d'exonération au cordon douanier mais également le fournisseur aurait facturé le transport jusqu'à destination.



13.	DAO, Section IV, Formulaire de soumission, BSF2 et Section V, Spécifications Techniques SR3	<p>Dans le formulaire de soumission « BSF2 Bordereau des Prix des Biens » pour le Lot 1, l’item 25 est le suivant :</p> <p>« Item 25 Jeu de câbles d'essais associés pour haute tension (4 kV) + banc d'essai avec douilles précâblées pour essais diélectriques et d'isolement »</p> <p>Et à la page 149 sous le titre : « 4.9. Essais diélectriques et d'isolement»</p> <p>« De plus il s'agira pour le candidat de proposer la réalisation de deux bancs d'essai de rigidité et isolement qui auront une forme comparable à ce qui a été spécifié pour les essais de vieillissement. Ces bancs d'une dimension (hors-tout) de 90 x 90 cm seront réalisés en matériau parfaitement isolant et hydrophobe (par exemple PMMA) et permettront de tester les lampes une fois placées dans l'enceinte climatique et ceci sans danger pour les opérateurs. Ils seront alors équipés de douilles en céramique implantées au pas de 12 cm comme pour les bancs de vieillissement mais comporteront un panachage de celles-ci :</p> <p>Douilles E40 et E27 : Pour 1 banc, les douilles seront implantées sur toute la surface de l'isolant avec un pas équidistant dans les deux directions de 12 cm. Le</p>	<p>Les bancs d'essai de rigidité et d'isolement sont indépendants et surtout requièrent bien d'autres exigences techniques que les bancs de vieillissement.</p> <p>Leur fabrication est beaucoup plus technique (non déformation à la chaleur et à l'humidité, isolement important et rigidité d'au moins 4 kV AC pour toutes les parties) ce qui implique qu'ils ne peuvent pas faire partie d'un autre lot que le lot métrologie, donc le lot 1.</p> <p>Rien ne peut donc être changé dans les documents cités.</p> <p>L’item 25 reste et demeure « Item 25 Jeu de câbles d'essais associés pour haute tension (4 kV) + banc d'essai avec douilles pré-câblées pour essais diélectriques et d'isolement »</p> <p>Les bancs d’essai de vieillissement pris en compte dans le lot 4 n’ont pas intégré de banc d'essai de rigidité et d'isolement (pour essais diélectriques et d’isolement).</p>
-----	---	---	--



	<p>plus grand nombre possible de douilles sera donc mis en place de façon à couvrir entièrement la plaque isolante tout en veillant que les centres de ces douilles restent à l'intérieur d'un carré de 80 cm au plus. Prévoir une proportion d'environ 25 % de douilles E40 et le reste en E27.</p> <p>Douilles B22 et E14 : Pour 1 banc, les douilles seront implantées sur toute la surface de l'isolant avec un pas équidistant dans les deux directions orthogonales de 10 cm. Le plus grand nombre possible de douilles sera donc mis en place de façon à couvrir entièrement la plaque isolante tout en veillant que les centres de ces douilles restent à l'intérieur d'un carré de 90 cm au plus. Prévoir une proportion d'environ 60 % de douilles B22 et le reste en E14.</p> <p>Le câblage à réaliser consiste à court-circuiter les deux pôles d'alimentation de chaque douille, puis de relier tous les courts-circuits ainsi réalisés grâce à un fil isolé à 4 kV AC jusqu'à une douille de sécurité de 4 mm (souvent appelée embase banane femelle) placée près du centre de chaque bord du carré et à environ 4 cm du bord de la plaque. Il y aura donc 4 douilles d'essai.</p>	
--	--	--



		<p>Chaque plaque sera équipée de pieds d'une hauteur telle que les fils qui relient les douilles entre elles et plus généralement toutes les parties sous tensions soient à plus de 5 cm de n'importe quel support sur lequel on poserait les plaques. Prévoir que les pieds doivent avoir une surface d'au moins 60 mm de diamètre car les tablettes intérieures de l'enceinte climatique sont constituées de grilles en métal perforé avec un pas d'environ 30 mm. Le câblage sera réalisé de telle sorte que l'ensemble ait l'épaisseur la plus faible possible. »</p> <p>Nous comprenons que, puisque toutes les banques vieillissantes ont été incluses dans le Lot 4, ces éléments devrait également être inclus dans celui-ci. Ce même l'item 25 doit alors être renommé comme :</p> <p>« Item 25 Jeu de câbles d'essais associés pour haute tension (4 kV) »</p>	
14.	DAO, Section VI, Conditions Générales du Contrat, Clause CG 15, Impôts et taxes	<p>La section 2.8 du Compact prévoit une série complète d'exonérations fiscales couvrant l'utilisation de tous les financements prévus par le Compact pour se protéger contre le paiement de <b>taxes, droits, prélèvements ou frais similaires au Bénin</b>. Les modalités et une description détaillée des exemptions sont fournies dans les tableaux d'impôt («Tax Schedules») de l'annexe II de l'Accord de mise en œuvre du programme. Cependant, nous avons</p>	<p>Nous vous prions de vous conformer à la clause 2.8 du Compact et du Guide Fiscal de MCA-Bénin II que vous trouverez en cliquant sur le lien ci-après : <a href="https://mcabenin2.bj/media/publication/null/6">https://mcabenin2.bj/media/publication/null/6</a>. Le contrat à attribuer sera bien exempté du paiement de tout tarif, redevance, taxe, droit ou autre frais similaire au Bénin.</p>



		<p>trouvé dans le Dossier d'appel d'offres des informations qui peuvent prêter à confusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Section I. Instructions aux Soumissionnaires <ul style="list-style-type: none"> <li>15. Prix de l'offre et rabais</li> <li>15.6 a) Le prix tout inclus des Biens (<u>rendus droits acquittés</u>)</li> </ul> </li> </ul> <p>Section V. Spécifications des Biens et Services Connexes - SR3 Spécifications techniques</p> <p>LOT 1 CAHIER DES CHARGES ANNEXE : Conditions d'envoi des offres</p> <p>3. LIVRAISON Le délai de livraison indicatif est de trois (03) mois. La livraison sera faite sur le site de l'EPAC (Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi) à Abomey-Calavi selon les incoterms 2010 CIP et comprendra emballage, transport, <u>frais de douane et taxes inclus.</u></p> <p>LOT 2 CAHIER DES CHARGES ANNEXE : Conditions d'envoi des offres</p> <p>3. LIVRAISON Le délai de livraison indicatif est au maximum de dix (10) mois. La livraison sera faite sur le site du Ministère de l'Industrie et du Commerce à Cotonou selon les incoterms 2010 CIF et comprendra</p>	<p>Les contradictions notées au niveau des cahiers de charge seront corrigées dans l'Addendum N°2 au DAO.</p>
--	--	--	---





		<p>emballage, transport, manutention, <u>frais de douane et taxes inclus.</u></p> <p>Bien que nous comprenions que les termes du Compact et de l'Accord de mise en œuvre du programme prévalent sur les autres conditions, nous aimerions avoir la confirmation que le contrat est bien exempté du paiement de toute tarif, redevance, taxe, droit, prélèvement ou frais similaire au Bénin.</p>	
15.	DAO, Section II, Données Particulières de l'Appel d'Offres, Sous-Clause IS 15.5, Prix de l'offre et rabais	Nous vous demandons de confirmer que l'édition des Incoterms à utiliser est bien l'édition 2010 même si depuis janvier 2020 la version mise à jour 2020 est en vigueur.	L'édition des Incoterms à utiliser est l'édition 2020. Le DAO sera amendé pour prendre cela en compte.
16.	DAO, Section II, Données Particulières de l'Appel d'Offres, Sous-Clause IS 15.5, Prix de l'offre et rabais	<p>Nous aimerions également avoir la confirmation que, selon les règles de l'Incoterm CIP, l'acheteur est lui en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'occuper des formalités de douane en rapport avec l'importation de biens.</li> <li>• Procéder au déchargement de la marchandise du véhicule de livraison dans ses propres locaux.</li> </ul>	<p>MCA-Bénin II a fait l'option de confier les formalités de douane en rapport avec l'importation des biens au fournisseur puisque les biens sont exonérés.</p> <p>MCA-Bénin II a également fait l'option de confier au fournisseur le déchargement chez le</p>



			destinataire parce que les frais d'installations et de transport sont payés.
17.	DAO, Section V, SR3 : Spécifications techniques	<p>I would like to know if any relation between lot 2 and lot 3.</p> <p>Lot 3 are instruments used independent.</p> <p>For example, for lot 2, we will provide 6 pcs power meter. In lot 3, there are requirements of 4 pcs, is it repeat or different?</p>	<p>Lot 2 is for the supply and installation of a still-air chamber for energy performance tests of household refrigeration appliances.</p> <p>No power meter being intended to be supplied inside the Lot 2, please indicate where do you see such requirement.</p> <p>The still-air chamber will be sized to test a maximum of 6 refrigerator units at a time. For Lot 2, you will provide no measuring and testing equipment.</p> <p>Lot 3 is for measuring and testing equipment for energy performance testing of household refrigeration equipment.</p> <p>Lot 2 and lot 3 constitute the ANM refrigerator test laboratory.</p> <p>Le Lot 2 concerne la fourniture et l'installation d'une chambre à air calme pour les essais de performances énergétique des appareils de réfrigération ménagers.</p>



			<p>Aucun wattmètre n'étant destiné à être fourni à l'intérieur du Lot 2, veuillez indiquer ou voyez-vous une telle exigence.</p> <p>La chambre à air calme sera dimensionnée pour tester un maximum de 6 unités de réfrigération à la fois. Pour le lot 2, vous ne fournirez aucun équipement de mesure et d'essai.</p> <p>Le lot 3 est destiné aux équipements de mesure et d'essai pour les essais de performance énergétique des équipements de réfrigération domestique.</p> <p>Les los 2 et 3 constituent le laboratoire d'essai des réfrigérateurs de l'ANM.</p>
18.	DAO, Section II, Données Particulières de l'Appel d'Offres, Sous-Clause 15.5, Prix de l'offre et rabais	Pouvez-vous confirmer que l'édition des Incoterms à utiliser est bien l'édition 2010 même s'il existe une nouvelle version depuis janvier 2020 ?	L'Incoterm à utiliser est celui de 2020. Le DAO sera amendé dans ce sens.
19.	DAO, Section V, Spécifications techniques, SR3	Nous souhaiterions que le délai de livraison du Lot n°1 soit le même que le délai de livraison stipulé pour le lot n°3, à savoir <b>5 mois</b> .	Les écarts entre les dates de livraison prévues pour les équipements de laboratoires sont liés aux délais d'installation, de mise en service et de



			<p>formation du personnel dans chacun des laboratoires.</p> <p>Nous ne pourrions envisager et au regard du contexte actuel un aménagement du délai de livraison du lot 1.</p>
20.	DAO, Section II, Données Particulières de l'Appel d'Offres, Clause 15.5, Prix de l'offre et rabais	<p>Nous aimerions également avoir la confirmation qu'en accord avec les règles de l'Incoterm <b>CIP</b>, l'acheteur a à sa charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les formalités de douane dans le cadre de l'importation des biens ;</li> <li>• les procédures de déchargement des équipements du camion de livraison dans ses locaux.</li> </ul>	Idem que la réponse 12.
21.	DAO, Section V, Spécifications techniques, SR3	<p>En ce qui concerne le Lot n° 3 :</p> <p>« 2.5. Traitement des données enregistrées »</p> <p>Pour cette fonction, ont été prévus 4 ordinateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PC de bureau avec Windows 10 professionnel, écran, clavier, souris optique Quantité 4</li> <li>• Ecran supplémentaire Quantité 4</li> </ul> <p>I- Devons-nous installer dans ces 4 ordinateurs tous les programmes de gestion installés ?</p>	<p>Tous les ordinateurs doivent être livrés avec les logiciels demandés dans l'AO installés et prêts à être utilisés. Mais l'installation des logiciels peut se faire aussi bien avant livraison qu'une fois le matériel livré, mais toujours avant la mise-en-service. Notons que pour les caractéristiques demandées pour les ordinateurs, il est possible de proposer des matériels plus performants que ceux indiqués, ceci afin de tenir compte des évolutions technologiques.</p> <p>Pour ces 4 ordinateurs il sera également nécessaire de prévoir leur synchronisation sur le</p>

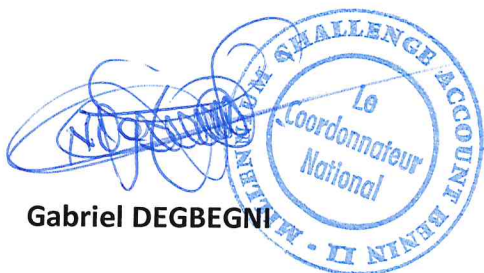


		Il- Serait-il possible d'avoir un plan d'implantation pour les différentes équipes?	système de distribution horaire décrit au paragraphe 2.4. Horodatage précis des évènements mesurés.
22.	DAO, Section I, Instructions aux Soumissionnaires, Clause 21 : Garantie de soumission	We would like to know what is the valid period for Bank Guarantee?	<p>Confer the Sub-Clause 22.2 (e), the guarantee “remain valid for a period of twenty-eight (28) days beyond the original validity period of Bids, or beyond any period of extension subsequently requested under ITB Sub-Clause 21.2”.</p> <p>Confère la Sous-Clause 22.2 (e), la garantie doit « demeurer valable pendant une période de vingt-huit (28) jours après la période de validité initiale des Offres, ou au-delà de toute période de prorogation demandée par la suite en vertu de l'alinéa 21.2 des IS ».</p>
23.		Can we issue Bank Guarantee after we award the tender only?	<p>No, the guarantee shall be submitted with the Bid. Confer the sub-clause 21.1 : “If so required in the BDS, the Bidder shall furnish, as part of its Bid, a Bid Security in original form. The submissions without a Bid Security shall not be considered, if the Bid Security is required in the BDS”.</p> <p>Confère la Sous-Clause 22.1 : « Si la FDAO l'exige, le Soumissionnaire doit fournir, dans le cadre de son Offre, une Garantie d'offre sous sa forme originale. Les Offres non accompagnées d'une</p>



			Garantie d'Offre ne sont pas prises en compte si la Garantie d'Offre est exigée dans la FDAO ».
--	--	--	---

Cotonou le 28 mai 2021



The image shows a blue ink signature of Gabriel DEGBEGBI written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE CHALLENGE ACCOUMI BÉNIN' around the perimeter and 'Le Coordonnateur National' in the center.

**Gabriel DEGBEGBI**

**Coordonnateur National**

